

Communiqué de presse

Partenariat : la FESP et Orléans Métropole joignent leurs efforts en faveur de l'insertion dans l'emploi

- *La FESP et Orléans Métropole ont signé une convention de partenariat en faveur de la création d'emplois dans le secteur des services à la personne.*
- *La convention de partenariat a été signée lors du salon des services à la personne et de l'emploi à domicile qui s'est déroulé les 27 et 28 novembre à Paris.*

Orléans Métropole et la FESP ont signé une convention de partenariat en faveur de l'insertion dans l'emploi lors du Salon des services à la personne (Sap) et de l'emploi à domicile, à la Porte de Versailles, le 28 novembre.

La convention partenariale emploi a été signée en présence de Philippe Leloup, vice-président d'Orléans Métropole et Guillaume Staub, vice-président de la FESP. Elle souligne la volonté de la FESP de répondre à l'évolution du secteur des services à la personne dans les territoires et aux marchés économiques spécifiques de la métropole d'Orléans.

Les 280 000 ménages que compte Orléans Métropole se répartissent en quatre grandes typologies, comptabilisant près de 49 000 ménages composés d'une seule personne, plus de 30 000 familles monoparentales, 64 000 couples sans enfant et près de 123 000 familles avec enfants¹. Chacun de ces ménages connaît des besoins d'accompagnement pour les services du quotidien à domicile. Les enjeux sont nombreux que ce soit en termes de qualité de vie tout d'abord, de conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, d'égalité entre les hommes et les femmes face aux tâches ménagères, ou encore de développement de l'activité économique et de création d'emplois.

Les services à la personne : une réponse au chômage

Les services à la personne représentent également un potentiel d'emploi qui répond en partie aux problématiques de chômage. En effet, Orléans Métropole comptabilise 3 936 entreprises et auto entrepreneurs de Sap, représentant 22 % des entreprises installées sur le territoire. Les services aux particuliers présentent la plus forte dynamique sectorielle avec 465 entreprises créées en 2014 et 513 en 2015, soit 23 % de l'ensemble des créations d'entreprises sur le territoire orléanais. Forte de la croissance de ce secteur d'activité, Orléans Métropole présente ainsi un taux de chômage de sa population active inférieur au taux national (7,5 % contre 8,6 %).

.../...

¹ Insee

Pour répondre à la dynamique du secteur, la FESP et Orléans Métropole entendent œuvrer de concert pour l'accès à la professionnalisation, à l'insertion dans l'emploi et de façon plus générale à la valorisation des métiers des Sap auprès des publics en recherche d'emploi résidant sur le territoire de la métropole.

Au niveau national, les Sap représentent plus de 1,2 million d'emplois à pourvoir entre 2015 et 2022 dans toute la France². Cette situation est notamment liée à l'évolution profonde de la démographie et des modes de consommation³.

Cette dynamique doit néanmoins répondre à de nombreux défis en termes de qualité des emplois et de structuration de l'offre, lesquels ne peuvent se faire sans prendre en compte l'enjeu de l'attractivité et de la valorisation des métiers du secteur. Cela passe notamment par un rapprochement des structures de Sap et des institutions nationales et territoriales concernées par la dynamique de l'emploi.

Contacts presse :

FESP : Caroline BRABANT - 01 53 85 40 80 Orléans Métropole : Marion Pellegrin – 02 38 79 29 98



Ensemble nous sommes plus forts !

**1^{ère} FÉDÉRATION des entreprises
de services à la personne en France**
en nombre d'adhérents et de salariés

(arrêté Ministère du Travail du 21 décembre 2017)



² Rapport public, *Les métiers en 2022*, France Stratégie, juin 2015.

³ Etude *Redynamiser les services à la personne, proposition de dispositif* Cabinet Oliver Wyman, Février 2017